

Enjeux et acteurs du doctorat

Les enjeux du doctorat

Le doctorat

Une expérience professionnelle menant au grade de docteur

Le doctorat est une **expérience professionnelle de recherche**, qui peut être engagée par un diplômé de master, et qui est **sanctionnée, après soutenance d'une thèse, par l'attribution du grade de docteur** (arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat et article L612-7 du Code de l'éducation). C'est le grade le plus élevé qui est délivré par l'enseignement supérieur français.

L'essentiel de l'activité doctorale consiste en un **travail de recherche novateur limité dans le temps** (3 ans), encadré par un directeur de recherches doctorales, au sein d'une unité de recherche. Elle se conclut par la rédaction d'une thèse et par sa soutenance, c'est-à-dire une restitution synthétique des travaux scientifiques effectués, validés par la communauté scientifique.

Un projet novateur à gérer et à communiquer

Le travail de recherche doit être **novateur**, c'est-à-dire **nouveau et entraînant une révision, une transformation de l'existant**. Il est structuré par l'invention ou la construction de savoir-faire, de technologies, ou au sens large, d'outils - qu'ils soient conceptuels ou méthodologiques - innovants, et dont la conception a permis l'élaboration de nouvelles connaissances ou l'extension des capacités d'action.

Ce travail s'intègre dans le cadre d'une **gestion de projet** : définition des objectifs, analyse de l'existant, planification des actions et des ressources, recherche de collaborations éventuelles, obtention, mise en forme et diffusion des résultats.

Outre le développement de savoir-faire et de savoirs nouveaux, le travail de recherche comprend la **communication des résultats** obtenus sous forme d'articles, de participation à des congrès, ou de dépôt de brevets. Il inclut éventuellement le transfert de ces savoir-faire et leur application dans les entreprises et dans tous les domaines contribuant au progrès de la société.

Des activités complémentaires, comme l'enseignement

En parallèle, des **activités complémentaires rémunérées** telles qu'un service d'enseignement ou une mission de conseil peuvent être aussi assurées par le doctorant. Dans tous les cas, une participation active à la vie de l'unité de recherche est impérative. À travers cette intégration professionnelle, le doctorat sert aux individus et aux institutions à la constitution de réseaux dans la recherche et au-delà.

Des savoir-faire, des savoirs et des savoir-être

Le doctorat permet la **construction, l'acquisition et la diffusion de savoir-faire et de savoirs disciplinaires et interdisciplinaires pointus, ainsi que de compétences plus généralistes** (gestion de projet, techniques de présentation, langues et communication, etc.), valorisables et recherchées tant dans le service public d'enseignement supérieur et de recherche que dans l'ensemble du tissu socio-économique. Cet ensemble de compétences comprend également la vision stratégique, la gestion de l'incertitude et même de l'échec et fait du docteur un acteur essentiel de la société, de plus en plus confronté au changement, à l'imprévisible et à une compétitivité accrue et mondiale.

Vocabulaire à utiliser

Pour considérer le doctorat comme une expérience professionnelle, une **attention particulière doit être portée au vocabulaire employé**. Continuer à parler d'« études doctorales », d'« étudiants en thèse », de « bourses », de « stages », etc., **contribue à prolonger la négation du caractère professionnel de l'activité de recherche des jeunes chercheurs**.

C'est dans cet esprit que la [Charte européenne du chercheur](#) et le [Code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#) définissent le doctorant comme un « chercheur en début de carrière » (early-stage researcher).

Le tableau suivant récapitule les termes à éviter et ceux à utiliser.

Termes à éviter	Termes à utiliser
étudiant en thèse, thésard	doctorant, chercheur doctorant, chercheur en début de carrière, jeune chercheur
post-doctorant, stagiaire postdoctoral	chercheur, chercheur docteur, docteur contractuel, chercheur contractuel, chargé de recherche contractuel
post-doctorat, stage postdoctoral	poste / emploi / CDD de chercheur
directeur de thèse	directeur doctoral, directeur de recherches doctorales
sujet de thèse	projet de recherche doctoral, projet doctoral
bourse	libéralité / contrat de travail, financement, rémunération, salaire
insertion professionnelle	poursuite de carrière, suite de la carrière/du parcours/de la trajectoire professionnelle, évolution professionnelle, reconversion, emploi suivant
enseignement, cours complémentaires	formations continues

Dans le même état d'esprit, il est important que les enseignants-chercheurs, chercheurs et autres personnels de l'enseignement supérieur autant que les acteurs du secteur privé n'opposent pas « académique » à « professionnel ».

Les différents acteurs du doctorat

Les acteurs du doctorat sont multiples, outre bien sûr le doctorant et son directeur de projet doctoral, il peut y avoir aussi un codirecteur, un tuteur. Ils sont entourés par l'employeur, le bailleur de fonds, l'unité de recherche et son directeur, l'école doctorale et son directeur, l'établissement, les partenaires, les instances d'évaluation ainsi que les associations de jeunes chercheurs.

Doctorant

Lorsque le candidat à un projet doctoral est recruté, il devient l'acteur clé de ce projet. Le doctorant se forme par la recherche. Même s'il est en formation, il est aussi et avant tout un « agent de production » : il conçoit de nouveaux savoir-faire ; il développe des outils techniques ou méthodologiques ; il produit des connaissances. Sa formation ne peut être considérée en occultant son activité professionnelle, la première n'allant pas sans la seconde. Il est donc rémunéré et bénéficie des couvertures sociales habituelles (santé, retraite, chômage, congés parentaux, etc.).

Le doctorat est aussi un diplôme : toute personne préparant un titre universitaire doit être régulièrement inscrite dans un établissement habilité à délivrer le titre en question. Mais cette inscription universitaire ne fait pas pour autant de lui un étudiant tel que défini par l'[article L811-1 du Code de l'éducation](#), à savoir un usager de l'enseignement supérieur.

Le doctorant, contrairement aux étudiants, n'a plus à montrer qu'il a acquis des connaissances. Son rôle est, pendant trois ans à temps plein, de participer à l'une des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, la production de savoir-faire et de savoir ; c'est pour cela que sa rémunération doit obligatoirement prendre la forme d'un salaire (voir la [circulaire du 20 octobre 2006](#) du Ministère de la recherche, relative à la résorption des libéralités), et c'est aussi sur cette capacité à produire du savoir qu'il est évalué le jour de la soutenance de son doctorat.

Après cette soutenance et après l'avis positif du jury, le doctorant obtient le grade de docteur. Les doctorants et les jeunes docteurs contractuels en recherche forment le groupe des jeunes chercheurs.

Directeur de projet doctoral, codirecteur ou « tuteur »

Le directeur du projet doctoral (ou de recherches doctorales) est aussi un acteur clé. Il est responsable de l'élaboration du projet doctoral, en particulier dans la recherche des fonds pour le projet. C'est à lui de recruter un doctorant pour le projet à travers une procédure formalisée. Durant trois ans, en tant que supérieur direct du doctorant dans le laboratoire, il a la responsabilité de suivre le projet de recherche et accompagne le développement du projet professionnel du chercheur en début de carrière. Il est un des co-signataires de la charte du doctorat. Il est nécessaire d'avoir une bonne entente entre le doctorant et son directeur de projet doctoral. Pour pouvoir diriger un projet doctoral, il doit être titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR).

Il est aussi possible qu'un ou plusieurs chercheurs appartenant ou non au même laboratoire que le directeur du projet, des codirecteurs, encadrent le doctorant. Ces codirecteurs n'ont pas besoin d'avoir l'HDR mais il est important qu'ils signent aussi la charte du doctorat.

Le projet doctoral et le doctorant peuvent être également suivis par un tuteur. Généralement, c'est un scientifique extérieur au laboratoire et si possible à l'institution de rattachement du projet. Il peut, le cas échéant, faire office de médiateur entre le doctorant et son directeur.

Employeur

L'employeur est celui qui signera un contrat de travail avec le doctorant. C'est à lui de reverser le salaire au doctorant et de payer les cotisations salariales et patronales. Il peut être une institution de rattachement, une entreprise, une collectivité territoriale ou autres.

Bailleur de fonds

Pour mener à bien un projet doctoral, il faut des moyens financiers. C'est au bailleur de fonds de les fournir. Il peut être différent de l'employeur.

Laboratoire : unité de recherche et son directeur

Un projet doctoral doit être élaboré dans une unité de recherche et en particulier en accord avec les domaines de celle-ci. C'est le lieu dans lequel le doctorant travaillera pendant trois ans, avec son directeur doctoral et ses autres collègues (voir [article L321-3 du Code de la recherche](#)).

Le directeur de l'unité de recherche est juridiquement la personne responsable de ce qui se passe dans l'unité qu'il anime et dirige. Il peut participer au recrutement du doctorant pour un projet doctoral, mais il doit surtout valider l'accueil du doctorant dans l'unité de recherche, signer la charte du doctorat et le procès verbal d'installation. Il est aussi la première personne à contacter en cas de conflit au sein de l'unité de recherche.

L'unité de recherche peut être subdivisée en équipes de recherche, qui sont des collectifs de travail centrés autour d'une thématique ou d'un projet de recherche commun.

École doctorale et son directeur

L'école doctorale est définie comme une fédération d'unités de recherche. Un projet doctoral est élaboré par une unité de recherche membre de l'école doctorale et validé par celle-ci. Le recrutement du candidat doctorant choisi par l'unité de recherche est validé par l'école doctorale. Le candidat s'inscrit à l'établissement de rattachement de l'école doctorale. Celle-ci doit assurer le suivi des procédures de recrutement des doctorants, le suivi de la qualité du déroulement des recherches doctorales, celui de la mise en œuvre du projet professionnel des doctorants et celui de leur poursuite de carrière. Elle participe à la politique de coopération scientifique internationale de l'établissement de rattachement.

Pour ces missions, la mutualisation des moyens doit être encouragée.

À sa tête, le directeur de l'école doctorale en est l'animateur. Il est le lien entre les doctorants et l'institution de rattachement. Lorsqu'un problème durant un projet doctoral continue à persister même après que le directeur de l'unité de recherche concernée a été sollicité, le directeur de l'école doctorale peut intervenir ou nommer un médiateur extérieur pour régler le conflit.

Établissement

C'est l'institution qui inscrit le doctorant et qui délivre le titre de docteur dans le cadre de sa politique doctorale.

Partenaires

Sont partenaires du projet doctoral les commanditaires du projet de recherche ou les partenaires de recherche.

Évaluation

Sont concernées toutes les instances d'évaluation de la recherche (tout particulièrement les instances d'évaluation des écoles doctorales), ainsi que les instances de décision sur la politique de recherche, du niveau local jusqu'au Parlement.

Associations de jeunes chercheurs

Il peut exister, dans l'école doctorale ou dans l'établissement de rattachement, des associations de jeunes chercheurs (doctorants et nouveaux docteurs). Ces associations peuvent avoir, selon leurs statuts, différents buts comme :

- établir des liens entre les doctorants des différentes unités de recherche ;
- établir des liens avec les autres acteurs de l'institution (administration, étudiants, diplômés, etc.) ;
- promouvoir le doctorat et la recherche en général ;
- être sollicitées pour régler un conflit durant un projet doctoral.

Elles peuvent permettre aux doctorants, à travers la participation ou la contribution à leurs différentes activités, de développer et d'acquérir des compétences complémentaires et d'agrandir leur réseau.